20	22-06-2004		15	1	EUR	04270 00127	A1.
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	U.	D.		

COMPTES ANNUELS EN EUROS

RAISON OU DENOMINATION SOCIALE : BEKODIS

Forme juridique : SPRL SOCIETE PRIVEE A RESPONSABILITE LIMITEE

Adresse : KIRCHSTRASSE N° : 123 Bte :

Code postal : 4730 Commune : RAEREN

Registre : RC Registre du commerce Greffe de : 30 EUPEN N° :57781

Adresse Internet :

Numéro de T.V.A. ou numéro national 432.102.633

DATE 29-09-1987 du dépôt de l'acte constitutif OU du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

COMPTES ANNUELS approuvés par l'assemblée générale du 27-05-2004

et relatifs à l'exercice couvrant la période du 01-01-2003 au 31-12-2003

Exercice précédent du 01-01-2002 au 31-12-2002

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement : . . . . . [Oui]

LISTE COMPLETE avec NOM, PRENOMS, adresse complète, et FONCTION au sein de l'entreprise des ADMINISTRATEURS, GERANTS et COMMISSAIRES	Type de personne	Profession
	TVA ou N.N.	Durée du mandat
BACKEREI-KONDITOREI KOCKARTZ	Personne morale	
Kirchstrasse 123 4730 RAEREN BE BELGIQUE 30 GERANT	. .	01-07-1997

Nombre total de pages déposées : 16 Numéros des pages du document normalisé non déposées parce que sans objet : A7 - A11

Signature (nom et qualité)

Signature (nom et qualité)
Backerei-konditorei KOCKARTZ
représenté par Kockartz Bernd

* Mention facultative.

T.V.A.	432.102.633	Albis.

- L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 78 et 82 de la loi du 21 février 1985 relative à la réforme du revisorat d'entreprises.

- Une mission de vérification ou de redressement des comptes annuels a-t-elle été confiée à un expert-comptable inscrit au tableau des experts-comptables externes de l'Institut des Experts-Comptables ou à un reviseur d'entreprises ?.....:OUI/~~NON~~[1].

Si OUI, doivent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable externe ou reviseur d'entreprises et son numéro de membre auprès de l'institut des Experts-Comptables ou de l'Institut des Reviseurs d'Entreprises ainsi que la nature de sa mission. (A. Tenue des comptes de l'entreprise (2); B. Etablissement des comptes annuels (2); C. Vérification de ces comptes; D. Correction de ces comptes).

Nom,Prénoms, profession, domicile	Num. membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)
S.C. SOCOFIDEX BOULEVARD LOUIS SCHMIDT 32 1040 BRUXELLES BE BELGIQUE 70 EXPERT - COMPTABLE EXTERNE	Personne morale 428.392.283 20083 3F 86	C D

1 Biffer ce qui ne convient pas.
2 Mention facultative.

T.V.A.	432.102.633	A2.

1. BILAN APRES REPARTITION

	Codes	Exercice	Exercice précédent
A C T I F			
ACTIFS IMMOBILISES	20/28	377.685	288.167
I. Frais d'établissement	20	6.345	8.460
II. Immobilisations incorporelles (ann. I, A)	21	24.500	2.250
III. Immobilisations corporelles (ann. I, B)	22/27	346.275	269.912
A. Terrains et constructions	22	120.411	125.390
B. Installations, machines et outillage	23	45.383	32.817
C. Mobilier et matériel roulant	24	170.351	100.309
D. Location-financement et droits similaires	25		
E. Autres immobilisations corporelles	26	10.129	11.396
F. Immobilisations en cours et acomptes versés	27		
IV. Immobilisations financières (ann. I, C et II)	28	565	7.545
ACTIFS CIRCULANTS	29/58	69.720	137.307
V. Créances à plus d'un an	29		
A. Créances commerciales	290		
B. Autres créances	291		
VI. Stocks et commandes en cours d'exécution	3	21.316	15.993
A. Stocks	30/36	21.316	15.993
B. Commandes en cours d'exécution	37		
VII. Créances à un an au plus	40/41	21.762	107.953
A. Créances commerciales	40	20.649	104.124
B. Autres créances	41	1.113	3.829
VIII. Placements de trésorerie (ann. II)	50/53		
IX. Valeurs disponibles	54/58	26.642	13.362
X. Comptes de régularisation	490/1		
TOTAL DE L'ACTIF	20/58	447.405	425.474

T.V.A.	432.102.633	A3.

	Codes	Exercice	Exercice précédent
P A S S I F			
CAPITAUX PROPRES	10/15	27.543	27.358
I. Capital (ann. III)	10	20.000	20.000
A. Capital souscrit	100	20.000	20.000
B. Capital non appelé (-)	101		
II. Primes d'émission	11		
III. Plus-values de réévaluation	12		
IV. Réserves	13	5.550	5.550
A. Réserve légale	130	2.000	2.000
B. Réserves indisponibles	131		
1. Pour actions propres	1310		
2. Autres	1311		
C. Réserves immunisées	132		
D. Réserves disponibles	133	3.550	3.550
V. [Bénéfice reporté	140	1.993	1.808
[Perte reportée (-)	141		
VI. Subsides en capital	15		
PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES	16		
VII. A. Provisions pour risques et charges (ann. IV)	160/5		
B. Impôts différés	168		
DETTES	17/49	419.862	398.116
VIII. Dettes à plus d'un an (ann. V)	17	212.923	241.380
A. Dettes financières	170/4	212.923	241.380
1. Etablissements de crédit, dettes de location-financement et assimilées	172/3	212.923	241.380
2. Autres emprunts	174/0		
B. Dettes commerciales	175		
C. Acomptes reçus sur commandes	176		
D. Autres dettes	178/9		
IX. Dettes à un an au plus (ann. V)	42/48	206.939	156.736
A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	42	39.778	37.013
B. Dettes financières	43	8.484	
1. Etablissements de crédit	430/8	8.484	
2. Autres emprunts	439		
C. Dettes commerciales	44	124.175	83.700
1. Fournisseurs	440/4	124.175	83.700
2. Effets à payer	441		
D. Acomptes reçus sur commandes	46		
E. Dettes fiscales, salariales et sociales	45	34.502	36.023
1. Impôts	450/3	3.807	4.132
2. Rémunérations et charges sociales	454/9	30.695	31.891
F. Autres dettes	47/48		
X. Comptes de régularisation	492/3		
TOTAL DU PASSIF	10/49	447.405	425.474

T.V.A.	432.102.633	A4.

2. COMPTE DE RESULTATS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
I. Produits et charges d'exploitation			
Chiffre d'affaires } mentions	70	1.887.698	1.476.451
Approvisionnements, marchandises; } services et biens divers } facultatives	60/61	1.405.140	1.130.705
A.B. Marge brute d'exploitation (solde positif)	70/61	502.910	347.646
Marge brute d'exploitation (solde négatif) (-)	61/70		
C. Rémunérations, charges sociales et pensions (ann. VI. 2) (-)	62	(392.859)	(285.323)
D. Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles (-)	630	(66.109)	(45.468)
E. Réd. de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales (dotations -, reprises +)	631/4		
F. Provisions pour risques et charges (dotations -, utilisations et reprises +)	635/7		
G. Autres charges d'exploitation (-)	640/8	(3.943)	(2.137)
H. Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (+)	649		
Bénéfice d'exploitation (+)	70/64	39.999	14.717
Perte d'exploitation (-)	64/70		
II. Produits financiers	75	1.039	873
Charges financières (-)	65	(17.484)	(11.703)
Bénéfice courant avant impôts (+)	70/65	23.555	3.887
Perte courante avant impôts (-)	65/70		
III. Produits exceptionnels	76	3.502	415
Charges exceptionnelles (-)	66	(22.947)	
Bénéfice de l'exercice avant impôts (+)	70/66	4.110	4.302
Perte de l'exercice avant impôts (-)	66/70		
IIIbis. Prélèvements sur les impôts différés (+)	780		
Transferts aux impôts différés (-)	680		
IV. Impôts sur le résultat (-)(+)	67/77	(3.925)	(2.193)
Bénéfice de l'exercice (+)	70/67	185	2.109
Perte de l'exercice (-)	67/70		
V. Prélèvements sur les réserves immunisées (+)	789		
Transferts aux réserves immunisées (-)	689		
Bénéfice de l'exercice à affecter (+)	(70/68)	185	2.109
Perte de l'exercice à affecter (-)	(68/70)		

T.V.A.	432.102.633

A5.

AFFECTATIONS ET PRELEVEMENTS	Codes	Exercice	Exercice précédent
A. Bénéfice à affecter	70/69	1.993	1.949
Perte à affecter (-)	69/70		
1. Bénéfice de l'exercice à affecter	70/68	185	2.109
Perte de l'exercice à affecter (-)	68/70		
2. Bénéfice reporté de l'exercice précédent	790	1.808	
Perte reportée de l'exercice précédent (-)	690		(160)
B. Prélèvements sur les capitaux propres	791/2		1.408
C. Affectation aux capitaux propres (-)	691/2		(1.549)
1. au capital et aux primes d'émission	691		1.408
2. à la réserve légale	6920		141
3. aux autres réserves	6921		
D. 1. Bénéfice à reporter (-)	693	(1.993)	(1.808)
2. Perte à reporter	793		
E. Intervention d'associés (ou du propriétaire) dans la perte	794		
F. Bénéfice à distribuer (-)	694/6		
1. Rémunération du capital	694		
2. Administrateurs ou gérants	695		
3. Autres allocataires	696		

T.V.A.	432.102.633	A6.

	A. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (rub. 21 de l'actif)		B. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (rub. 22/27 de l'actif)		C. IMMOBILISATIONS FINANCIERES (rub. 28 de l'actif)	
	Codes		Codes		Codes	
3. ANNEXE						
I. ETAT DES IMMOBILISATIONS						
a) VALEUR D'ACQUISITION						
Au terme de l'exercice précédent	8019	52.079	8159	839.603	8355	7.545
Mutations de l'exercice :						
. Acquisitions, y compris la production immobilisée	8029	25.000	8169	137.607	8365	300
. Cessions, désaffectations et retraits (-)	8039		8179		8375	
. Transferts d'une rubrique à une autre (+)(-)	8049		8189		8385	
. Autres mutations (+)(-)					8386	
Au terme de l'exercice	8059	77.079	8199	977.210	8395	7.845
b) PLUS-VALUES						
Au terme de l'exercice précédent			8209		8405	
Mutations de l'exercice :						
. Actées			8219		8415	
. Acquises de tiers			8229		8425	
. Annulées (-)			8239		8435	
. Transférées d'une rubrique à une autre (+)(-)			8249		8445	
Au terme de l'exercice			8259		8455	
c) AMORTISSEMENTS ET REDUCTIONS DE VALEUR						
Au terme de l'exercice précédent	8069	49.829	8269	569.691	8465	
Mutations de l'exercice :						
. Actés	8079	2.750	8279	61.244	8475	7.280
. Repris car excédentaires (-)	8089		8289		8485	
. Acquis de tiers	8099		8299		8495	
. Annulés à la suite de cessions, désaffectations et retraits (-)	8109		8309		8505	
. Transférés d'une rubrique à une autre (+)(-)	8119		8319		8515	
Au terme de l'exercice	8129	52.579	8329	630.935	8525	7.280
d) MONTANTS NON APPELES						
Au terme de l'exercice précédent					8535	
Mutations de l'exercice (+)(-)					8545	
Au terme de l'exercice					8555	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE (a)+(b)-(c)-(d)	8139	24.500	8339	346.275	8565	565

III. ETAT DU CAPITAL

	Codes	Montants	Nombre d'actions
A. CAPITAL SOCIAL			
1. Capital souscrit (rubrique 100 du passif)			
-- Au terme de l'exercice précédent	8700	20.000	xxxxxxxxxxxxxxxx
-- Modifications au cours de l'exercice :			
-- Au terme de l'exercice	8701	20.000	xxxxxxxxxxxxxxxx
2. Représentation du capital			
Catégories d'actions			
PARTS SOCIALS			750
		1 Montant non appelé (rubrique 101)	2 Montant appelé, non versé
B. CAPITAL NON LIBERE			
Actionnaires redevables de libération			
TOTAL	871		
		1 Montant du capital détenu	2 Nombre correspondant d'actions
C. ACTIONS PROPRES détenues par			
-- la société elle-même	872		
-- ses filiales	873		
D. ENGAGEMENTS D'EMISSION D'ACTIONS			
1. Suite à l'exercice de droits de CONVERSION			
. Montant des emprunts convertibles en cours	8740		
. Montant du capital à souscrire	8741		
. Nombre maximum correspondant d'actions à émettre	8742		
2. Suite à l'exercice de droits de SOUSCRIPTION			
. Nombre de droits de souscription en circulation	8745		
. Montant du capital à souscrire	8746		
. Nombre maximum correspondant d'actions à émettre	8747		
E. CAPITAL AUTORISE NON SOUSCRIT	8751		
		1 Nombre de parts	2 Nombre de voix qui y sont attachées
F. PARTS NON REPRESENTATIVES DU CAPITAL	876		
dont : -- détenues par la société elle-même	877		
-- détenues par les filiales	878		

G. STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE L'ENTREPRISE A LA DATE DE CLOTURE DE SES COMPTES, telle qu'elle résulte des déclarations reçues par l'entreprise :

IV. PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES ET CHARGES

Ventilation de la rubrique 160/5 du passif si celle-ci représente un montant important.

Exercice

V. ETAT DES DETTES

A. VENTILATION DES DETTES A L'ORIGINE A PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DUREE RESIDUELLE

	Code	DETTES		
		1 échéant dans l'année (rubrique 42)	2 ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir (rubrique 17)	3 ayant plus de 5 ans à courir (rubrique 17)
TOTAL	891	39.778	127.673	85.250

B. DETTES GARANTIES
(comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)

	Codes	DETTES (OU PARTIE DES DETTES) GARANTIES PAR	
		1 les pouvoirs publics belges	2 des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise
Dettes financières	892		175.000
1. Etablissements de crédit, dettes de location financement et assimilées	89		175.000
2. Autres emprunts	90		
Dettes commerciales	898		
1. Fournisseurs	899		
2. Effets à payer	900		
Acomptes reçus sur commandes	901		
Dettes fiscales, salariales et sociales	902		
1. Impôts	903	xxxxxxxxxxxxxxxx	
2. Rémunérations et charges sociales	904		
Autres dettes	905		
TOTAL	906		175.000

	Codes	Exercice
C. DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES (rubrique 45 du passif)		
Dettes échues envers		
a) des administrations fiscales	9072	
b) l'Office National de Sécurité Sociale	9076	

VI. PERSONNEL ET FRAIS DE PERSONNEL	Codes	Exercice	Exercice précédent
1. TRAVAILLEURS INSCRITS AU REGISTRE DU PERSONNEL			
a) Nombre total à la date de clôture	9086	16	12
b) Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	9087	13.3	11.4
c) Nombre effectif d'heures prestées	9088	23.512	17.135
2. FRAIS DE PERSONNEL (rubrique 62)			
a) Rémunérations et avantages sociaux directs	620	321.984	211.626
b) Cotisations patronales d'assurances sociales	621	36.820	16.733
c) Primes patronales pour assurances extralégales	622	26.668	54.325
d) Autres frais de personnel	623	7.387	2.640
e) Pensions	624		
VII. RESULTATS FINANCIERS			
A. Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats (rubrique 75) . en capital	9125		
. en intérêts	9126		
B. Intérêts portés à l'actif	6503		
C. Montant de l'escompte à charge de l'entreprise sur la négociation de créances (effets de commerce, factures et autres créances)	653	17	
D. Montant, par solde, des provisions à caractère financier constituées (+), utilisées et reprises (-)	656	267	

VIII. DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN	Codes	Exercice
Garanties personnelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements de tiers	9149	
dont : Effets de commerce cédés par l'entreprise sous son endos	9150	

Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements	Codes	Exercice 1 de l'entreprise	Exercice 2 de tiers
. Hypothèques :			
.. valeur comptable des immeubles grevés	916	120.411	
.. montant de l'inscription	917	175.000	
. Gage sur fonds de commerce :			
.. montant de l'inscription	918	41.000	
. Gages sur d'autres actifs :			
.. valeur comptable des actifs gagés	919		
. Sûretés constituées sur actifs futurs :			
.. montant des actifs en cause	920		

Litiges importants et autres engagements importants

T.V.A.	432.102.633	A12.

4. BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'entreprise : 118 201

I. TRAVAILLEURS INSCRITS AU REGISTRE DU PERSONNEL

A. Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent	Codes	1. Temps plein (exercice)	2.Temps partiel (exercice)	3. Total(T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice)	4. Total(T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice précédent)
Nombre moyen de travailleurs	100	7,7	10,5	13,3(ETP)	11,4(ETP)
Nombre effectif d'heures prestées	101	14.486	9.026	23.512(T)	17.135(T)
Frais de personnel	102	242.042	150.817	392.859(T)	285.323(T)

B. A la date de clôture de l'exercice	Codes	1. Temps plein	2.Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
a. Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel	105	5	11	11.1
b. Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	5	11	11.1
Contrat à durée déterminée	111			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
c. Par sexe				
Hommes	120	1		1.0
Femmes	121	4	11	10,1
d. Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130			
Employés	134	5	11	11.1
Ouvriers	132			
Autres	133			

II. TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

	Codes	1. Temps plein	2.Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
A. ENTREES				
Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel au cours de l'exercice	205	38	6	40.9
B. SORTIES				
Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite au registre du personnel au cours de l'exercice	305	38	3	39.3

III. ETAT CONCERNANT L'USAGE, AU COURS DE L'EXERCICE, DES MESURES EN FAVEUR DE L'EMPLOI

MESURES EN FAVEUR DE L'EMPLOI	Codes	Nombre de travailleurs concernés		3. Montant de l'avantage financier
		1. Nombre	2. Equivalents temps plein	
1. Mesures comportant un avantage financier *				
1.1. Plan avantage à l'embauche (pour la promotion du recrutement de demandeur d'emploi appartenant à des groupes à risque)	414			
1.2. Maribel social	415			
1.3. Réduction structurelle des cotisations de sécurité sociale	416	18	13.6	28.164
1.4. Programmes de transition professionnelle	417			
1.5. Emplois services	418			
1.6. Conventions emploi - formation	503			
1.7. Contrat d'apprentissage	504			
1.8. Prépension conventionnelle à mi-temps	411			
1.9. Interruption complète de carrière	412			
1.10. Réduction des prestations de travail (interruption de carrière à temps partiel)	413			
1.11. Convention de premier emploi	419			
2. Autres mesures				
2.1. Stage des jeunes	502			
2.2. Contrats de travail successifs conclus pour une durée déterminée	505			
2.3. Prépension conventionnelle	506			
2.4. Réduction des cotisations personnelles de sécurité sociale des travailleurs à bas salaires	507	26	21.1	

Nombre de travailleurs concernés par une ou plusieurs mesures en faveur de l'emploi :

- total pour l'exercice	550	26	21,1
- total pour l'exercice précédent	560	5	5,0

IV. RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

Total des initiatives en matière de formation des travailleurs à charge de l'employeur	Codes	Hommes	Codes	Femmes
1. Nombre de travailleurs concernés	5801		5811	
2. Nombre d'heure de formation suivies	5802		5812	
3. coût pour l'entreprise	5803		5813	

V. RENSEIGNEMENTS SUR LES ACTIVITES DE FORMATIONS, D'ACCOMPAGNEMENT OU DE TUTORAT DISPENSEES EN VERTU DE LA LOI DU 5 SEPTEMBRE 2001 VISANT A AMOLIORER LE TAUX D'EMPLOI DES TRAVAILLEURS

Activités de formation, d'accompagnement ou de tutorat	Codes	Hommes	Codes	Femmes
1. Nombre de travailleurs qui ont exercé ces activités	5804		5814	
2. Nombre d'heure consacrées à ces activités	5805		5815	
3. Nombre de travailleurs qui ont bénéficié de ces activités	5806		5816	

* Avantage financier pour l'employeur concernant le titulaire ou son remplaçant.

RESUME DES REGLES D'EVALUATION

I. Principes généraux

Les règles d'évaluation sont établies conformément aux dispositions du chapitre II de l'arrêté royal du 8 octobre 1976 relatif aux comptes annuels des entreprises.

En vue d'assurer l'image fidèle, il a été dérogé aux règles d'évaluation prévues dans cet arrêté dans les cas exceptionnels suivants :

Ces dérogations se justifient comme suit :

:

ces dérogations influencent de la façon suivante le patrimoine, la situation financière et le résultat avant impôts de l'entreprise :

Les règles d'évaluation [~~ont~~] [n'ont pas] été modifiées dans leur énoncé ou leur application par rapport à l'exercice précédent; dans l'affirmative, la modification concerne :

:

et influence [positivement] [négativement] le résultat de l'exercice avant impôts à concurrence de EUR .

Le compte de résultats [~~a~~] [n'a pas] été influencé de façon importante par des produits ou des charges imputables à un exercice antérieur; dans l'affirmative, ces résultats concernent :

Les chiffres de l'exercice ne sont pas comparables à ceux de l'exercice précédent en raison du fait suivant :

[Pour que la comparaison soit possible, les chiffres de l'exercice précédent ont été redressés sur les points suivants] [Pour comparer les comptes des deux exercices, il faut tenir compte des éléments suivants] :

A défaut de critères objectifs, l'estimation des risques prévisibles, des pertes éventuelles et des dépréciations mentionnés ci-dessous, est inévitablement aléatoire :

Autres informations requises pour que les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'entreprise :

II. Règles particulières

Frais d'établissement :
Les frais d'établissement sont immédiatement pris en charge sauf les frais suivants qui sont portés à l'actif :

Frais de restructuration :
Au cours de l'exercice, des frais de restructuration [~~ont~~] [n'ont pas] été portés à l'actif; dans l'affirmative, cette inscription à l'actif se justifie comme suit :

Immobilisations incorporelles :
Le montant à l'actif des immobilisations incorporelles comprend EUR frais de recherche et de développement.
La durée d'amortissement de ces frais et du goodwill [~~est~~] [n'est pas] supérieure à 5 ans; dans l'affirmative, cette durée se justifie comme suit :

Immobilisations corporelles
Des immobilisations corporelles [~~ont~~] [n'ont pas] été réévaluées durant l'exercice; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit :

Amortissements actés pendant l'exercice :

Actifs	Actif détenu en location-financement	Méthode L D A	Base NR R	Taux en % Principal Min - Max	Taux en % Frais accessoires Min - Max
1. Frais d'établissement.	Non	L	NR	12.50- 12.50	0.00 - 0.00
2. Immobilisations incorporelles.	Non	L	NR	20.00- 20.00	0.00 - 0.00
3. Bâtiments industriels, administratifs ou commerciaux * . . .	Non	L	NR	6.67- 6.67	0.00 - 0.00
4. Installations, machines et outillage *	Non	L	NR	10.00- 20.00	0.00 - 0.00
5. Matériel roulant *	Non	L	NR	20.00- 20.00	0.00 - 0.00
6. Matériel de bureau et mobilier *	Non	L	NR	10.00- 20.00	0.00 - 0.00
7. Autres immobilisations corporelles	Non	L	NR	6.67- 6.67	0.00 - 0.00

Excédent des amortissements accélérés pratiqués, déductibles fiscalement, par rapport aux amortissements économiquement justifiés :
-- montant pour l'exercice : EUR .
-- montant cumulé pour les immobilisations acquises à partir de l'exercice prenant cours après le 31 décembre 1983 :
EUR .

(*) Y compris les actifs détenus en location-financement; ceux-ci font, le cas échéant, l'objet d'une ligne distincte.

Immobilisations financières :
Des participations [~~ont~~] [n'ont pas] été réévaluées durant l'exercice; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit :

Stocks :
Les stocks sont évalués à leur valeur d'acquisition calculée selon la méthode (à mentionner) du prix moyen pondéré, Fifo, Lifo, d'individualisation du prix de chaque élément, ou à la valeur de marché si elle est inférieure :

1. Approvisionnement :

2. En-cours de fabrication - produits finis :

3. Marchandises : FIFO

4. Immeubles destinés à la vente :

Fabrications :
-- Le coût de revient des fabrications [inclut] [~~n'inclut pas~~] les frais indirects de production.
-- Le coût de revient des fabrications à plus d'un an [inclut] [n'inclut pas] des charges financières afférentes aux capitaux empruntés pour les financer.

En fin d'exercice, la valeur de marché du total des stocks dépasse d'environ % leur valeur comptable. (Ce renseignement ne doit être mentionné que si l'écart est important).

Commandes en cours d'exécution :
Les commandes en cours sont évaluées [au coût de revient] [au coût de revient majoré d'une quotité du résultat selont l'avancement des travaux].

Dettes :
Le passif [~~comporte des~~] [ne comporte pas de] dettes à long terme, non productives d'intérêt ou assorties d'un taux d'intérêt anormalement faible : dans l'affirmative ces dettes [font] [ne font pas] l'objet d'un escompte porté à l'actif.

Devises :
Les avoirs, dettes et engagements libellés en devises sont convertis en EUR sur les bases suivantes :

Les écarts de conversion des devises sont traités comme suit dans les comptes annuels :
DM=20.50

Conventions de location-financement :
Pour les droits d'usage résultant de conventions de location-financement qui n'ont pas été portés à l'actif (article 46bis, &3 de l'arrêté royal du 8 octobre 1976), les redevances et loyers relatifs aux locations-financements de biens immobiliers et afférents à l'exercice se sont élevés à : EUR .